



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

10.11.11 AM  
Seul le texte prononcé fait foi

---

## 5ème Réunion des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC)

### Assistance aux victimes

Genève, le 10 novembre 2011

---

Madame la Coordinatrice ;

Veillez recevoir les félicitations de ma délégation pour votre rapport et vos recommandations à cette cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la CCAC.

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole V, les Hautes Parties contractantes à cet instrument ont réalisé d'importants travaux sur la question de l'assistance aux victimes. En effet, l'adoption du Plan d'action a permis d'obtenir de grands progrès. La Réunion des experts au sujet du Protocole V, qui s'est tenue en avril dernier, a été une bonne occasion pour renforcer l'assistance aux victimes par un examen approfondi de la mise en œuvre du Protocole. Les exposés présentés par le groupe des trois experts ont mis le point sur des difficultés qui subsistent dans le terrain.

Nous saluons surtout votre initiative pour avoir mis l'accent sur la nécessité d'utiliser des synergies appropriées entre les efforts déployés au sein du Protocole V et d'instruments connexes, comme le Protocole II modifié ou même d'autres conventions. Nous soutenons donc aussi votre proposition d'élargir le Plan d'action à l'ensemble du régime établi par la Convention. L'importance de dégager des synergies a été reconnue dans le cadre des discussions sur la maîtrise de l'armement et du désarmement conventionnel. Nous espérons donc que les travaux futurs seront guidés par cet esprit positif, la finalité étant la promotion de l'universalité de ce standard.

L'avancement du Questionnaire a établi une première base de connaissances et a permis de déceler des éléments concrets afin d'améliorer considérablement la situation des victimes en les incluant au sein de la communauté internationale. Pourtant, il est crucial d'obtenir un nombre plus élevés de réponses afin que la substance de l'information fournie permette de répondre d'une manière plus approfondie aux défis du terrain.

Madame la Coordinatrice ;

Dans tous les fora pertinents, la Suisse soutient la même approche pour l'assistance aux victimes c'est-à-dire inclusive, intégrée et sensible au genre et à l'âge et surtout non-discriminatoire. Notre stratégie repose notamment sur la conviction que la non-discrimination entre les victimes des restes explosifs de guerre et les personnes blessées ou handicapées pour d'autres raisons, vise non seulement à assurer un traitement basé sur les besoins et non sur la cause du handicap, mais aussi à exploiter au mieux des ressources.

Un des objectifs principaux de la coopération de la Suisse est de renforcer les capacités des acteurs nationaux et d'apporter le soutien nécessaire à la mise en place des stratégies, des plans d'action et des banques de données nationales. La participation active des victimes à la planification et la mise en œuvre de ces instruments reste également un objectif prioritaire.

Nous soutenons donc la continuation des réunions d'experts au sujet de l'assistance aux victimes, y inclus des travaux liés à la modification et à l'amélioration des rapports nationaux qui sont la base pour la pleine exécution du Plan d'action. Nous espérons pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, c'est-à-dire à la prochaine réunion des Etats parties.

Madame la Coordinatrice, je vous remercie.